Municipalité de Saint-Jacques

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 8 décembre 2021, a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

La demande porte sur le lot numéro 3 025 269 sur la rue Marcel-Lépine situé dans la zone I1-59.1. En effet, le propriétaire souhaite construire une nouvelle usine sur ce lot et il ne peut pas respecter deux normes du règlement de zonage concernant la manœuvre des camions ainsi que la largeur de l'entrée charretière.

Plus spécifiquement, la demande consiste à permettre que les camions utilisent la voie publique pour effectuer leur manœuvre. Le chargement et le déchargement de marchandise seront effectués entièrement sur le terrain privé. De plus, l'entrée charretière aura une largeur de 18 mètres afin de faciliter les manœuvres des camions au lieu de 12 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le conseil rendra sa décision à la séance du 10 janvier 2022 à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située 16, rue Maréchal à Saint-Jacques le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 14E JOUR DE DÉCEMBRE 2021.

Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière